

**Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2006 avec la direction de l'AIG**

Lieu : AIG, aérogare passagers, salle de conférence I

**Présents :**

MM.	R. DEILLON	AIG, Directeur général
	M. MOUNIER	AIG, Environnement et affaires juridiques
	P. HELFER	AIG, Environnement et affaires juridiques
Mmes	J. TRUCHET	Commune de Ferney-Voltaire, Vice-Présidente
	D. NECKER	Commune de Satigny
MM	G. ZUFFEREY	Commune de Vernier, Président
	R. MEIGE	Commune de Tannay
	M. WEIL	Urbaplan, secrétariat technique
<b>Excusés</b>		
Mme	U. VIDAL	Commune de Nernier
M.	G. MAURIN	Commune de Prévessin-Moëns

**Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la séance du 27 avril 2006
2. Expertise sur la compatibilité entre aviation légère et aviation lourde
3. GTAL
4. Plan directeur
5. Lois sur l'AIG
6. Expertises et études demandées par la CRINEN
7. Divers
8. Prochaine séance

**1. Approbation du PV de la séance du 27 avril 2006**

Les corrections demandées par l'AIG ont été préalablement transmises par M. HELFER.

Avec ces corrections, le PV est approuvé.

**2. Expertise sur la compatibilité entre aviation légère et aviation lourde**

- > L'AIG s'était engagé à fournir un rapport sur la compatibilité entre aviation légère et aviation lourde auprès de la Commission mixte franco-suisse du 30.10.2003.
- > L'AIG a demandé à l'OFAC un "risk safety assesment" à la fin 2005.
- > L'OFAC a confirmé qu'aucune mesure urgente n'était nécessaire.
- > L'OFAC a besoin de données sur 2 ans pour établir le "risk safety assesment".
- > Skyguide a demandé un délai à fin octobre pour se déterminer sur la possibilité d'établir le "risk safety assesment" par simulation.
- > Le rapport NLR sera présenté à la prochaine Commission mixte franco-suisse qui devrait se réunir encore en 2006.

### 3. GTAL

Le GTAL s'est réuni le 11 septembre 2006 et s'est déterminé sur la poursuite de l'analyse des mesures envisagées :

- > modulation dans le temps de la surtaxe bruit
- > subventionnement de l'achat de silencieux
- > modification de la hauteur de la volte et de la trajectoire
- > moyens à mettre en œuvre pour surveiller les trajectoires
- > extension de l'interdiction des vols d'écologie les jours fériés français
- > introduction de plages de silence le dimanche et les jours fériés
- > plafonnement des vols

Des sous-groupes de travail ont été constitués pour analyser les moyens de mise en œuvre de ces mesures. Une réunion est prévue le 14 novembre 2006.

Dès que l'étude sera avancée, les résultats seront présentés au GTAL.

M. ZUFFEREY demande qui a les compétences pour la mise en œuvre de ces mesures.

M. DEILLON répond que l'AIG, au travers du règlement d'exploitation de l'école-club peut intervenir sur un certain nombre de mesures. D'autres sont de la compétence de l'école-club, comme par exemple l'acquisition d'avions moins bruyants "ecolight". M. DEILLON signale également que l'aviation légère est en baisse.

M. MEIGE demande quelle distinction est faite entre aviation de loisirs et aviation de professionnelle.

M. DEILLON explique que l'aviation légère est définie par le poids de l'appareil et non le motif du vol. L'aviation légère concerne essentiellement les loisirs. L'aviation d'affaires est en augmentation de +2,3 % à fin septembre et + 5% du nombre de passagers. Mais ce ne sont pas des avions qui entrent dans la catégorie de l'aviation légère. Par ailleurs, M. DEILLON signale que Jet aviation ne fera plus de maintenance pour les avions du chapitre 2.

Les résultats des groupes de travail du GTAL sont attendus pour début 2007.

### 4. Plan directeur de l'AIG

Le Conseil d'administration va recevoir copie du plan directeur le 13 octobre 2006 et devrait l'approuver lors de la séance du 8 décembre 2006.

Ce document porte sur la période 2006-2015. Il est basé sur une croissance du trafic passagers de + 3% jusqu'en 2020. Dans les grandes lignes, il porte sur :

- > l'agrandissement du terminal devant le parking de la poste
- > la construction d'une aile Est pour augmenter la capacité d'accueil des gros porteurs

Il n'y a par contre aucune modification prévue des infrastructures situées sur l'aire Nord, ni de 2<sup>ème</sup> piste.

Lorsqu'il aura été approuvé, une information sera faite auprès de différents organismes, notamment l'ATCR-AIG.

## 5. Lois sur l'AIG

M. DEILLON informe qu'un nouveau projet de loi prévoit le transfert des actifs à l'AIG pour un montant de 154 millions de francs. En contrepartie, l'AIG payera un droit de superficie. Le projet de loi est soumis à la commission des finances et à la commission de l'économie et est à l'ordre du jour du Grand Conseil (séances du 12-13 octobre).

Ce projet de loi ne porte que sur le transfert des actifs et ne constitue donc pas un premier pas vers la privatisation de l'AIG. Selon M. DEILLON, il est probable que M. LOGCHAMP dépose un autre projet de loi portant sur la gouvernance de l'AIG.

## 6. Expertises demandées par la CRINEN

### 5. Divers

M. DEILLON signale que le PEB (plan d'exposition au bruit) sera présenté au GTAL le 14 novembre 2006.

Mme TRUCHET demande si l'AIG pourrait venir expliquer à la population de Ferney le processus d'insonorisation.

MM. DEILLON et MOUNIER expliquent qu'un GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) doit être créé pour qu'il y ait une base juridique permettant à l'AIG d'intervenir en France. La mise en place de cet outil est compliquée et butte sur des difficultés juridiques pour lesquelles il n'existe que peu d'experts. Par ailleurs, le PEB est un outil d'aménagement du territoire et non un outil pour insonoriser, tel que le PGS (plan de gêne sonore). Dès lors, une présentation du concept d'insonorisation à la population de Ferney est tout à fait envisageable, mais il est préférable d'attendre la constitution du GLCT afin de pouvoir présenter autre chose que des promesses.

## 6. Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au **4 octobre à 17h00** à la salle de conférence I du 4<sup>ème</sup> étage de l'aérogare passagers.

Marcos WEIL  
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève le 15 mai 2006

Annexe :

> Evolution des vols (IFR) de nuit : comparaison janvier-décembre 2005